

EXPOSE

SODINEUF HABITAT NORMAND s'est portée acquéreur auprès de la Commune, par acte notarié du 23 décembre 2014, d'une parcelle de terrain sise rue Guy de Maupassant cadastrée section AK n° 108 d'une contenance de 3 ha 67 a 36 ca :

En partenariat avec la Commune, SODINEUF HABITAT NORMAND a réalisé sur cette emprise foncière une opération de construction de 33 logements locatifs sociaux, répartis en 16 logements collectifs et 17 logements individuels.

Pour desservir ces logements, une voirie, des places de stationnement, des trottoirs, des réseaux (*eaux usées, eaux pluviales, eau potable, gaz, électricité, éclairage public, téléphone, fibre optique*), des bassins de rétention des eaux pluviales, des noues et des espaces verts communs ont été réalisés.

CONVENTION

ARTICLE 1 CESSION DE TERRAIN PAR SODINEUF HABITAT NORMAND A LA COMMUNE

Les travaux de voirie et de réseaux divers, créés pour desservir l'opération, étant achevés et réceptionnés, SODINEUF HABITAT NORMAND cède pour l'€uro symbolique à la Commune :

- ✚ **Les emprises**, d'une contenance globale de 3778 m², correspondant à la voirie, aux places de stationnement destinées aux visiteurs, aux trottoirs, à l'assiette d'implantation du poste transformateur EDF, aux bassins de rétention des eaux pluviales, et aux noues.
- ✚ **L'ensemble des réseaux créés sous ces emprises** (*eaux usées, eaux pluviales, eau potable, gaz, électricité, éclairage public, téléphone, fibre optique*) sont également rétrocédés.

La Communauté de Communes DIEPPE MARITIME, après délibération du Conseil Communautaire en date du 11 février 2020, a accepté dans le cadre du transfert de compétences, de reprendre la gestion des réseaux EU/EV/EP et des bassins de rétention des eaux pluviales.

Les réseaux gaz, électricité, téléphone et fibre optique sont réintégrés automatiquement dans les contrats de concession conclus entre la commune et les concessionnaires.

✚ **Les parcelles cédées** sont cadastrées section AK :

- n° 111 d'une contenance de 3676 m²
- n° 118 d'une contenance de 30 m²
- n° 120 d'une contenance de 72 m²

conformément au plan de division établi par le cabinet Euclid-Eurotop, géomètre à Dieppe, joint en annexe 1 à la présente convention.

SODINEUF HABITAT NORMAND remet à la Commune les plans des ouvrages exécutés ci-après :

- Plan de recolement des réseaux divers
- Plan de recolement du réseau Basse Tension
- Plan de recolement du réseau Eclairage Public
- Plan de recolement du réseau Téléphone

SODINEUF HABITAT NORMAND remet à Dieppe Maritime les plans des ouvrages exécutés ci-après :

- Plan de recolement Voirie et Assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales
- Plan de recolement du réseau Eau Potable

Dans le cadre de sa compétence « Eaux et Assainissement », la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime a réceptionné les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable du programme et en assure la gestion.

Maître ALLAIS, Notaire à Offranville, sera chargée de la préparation de l'acte authentique de cession.

Les frais d'acte seront à la charge de SODINEUF HABITAT NORMAND.

ARTICLE 2 CLASSEMENT DES EMPRISES

La Commune procédera, après acquisition, au classement de ces emprises dans le domaine public communal.

ARTICLE 3 CESSIION DE TERRAIN PAR LA COMMUNE A SODINEUF HABITAT NORMAND

La parcelle de terrain cadastrée section AK n°121 d'une contenance de 8 m², repérée en teinte bleue sur le plan de division, étant affectée, après travaux, aux espaces privatifs de l'opération, la Commune la cède à SODINEUF HABITAT NORMAND pour l'€uro symbolique.

Maître ALLAIS, Notaire à Offranville, sera chargée de la préparation de l'acte authentique de cession.

ARTICLE 4 - DATE D'APPLICATION

La présente convention, dont un exemplaire est remis à chacune des parties, est exécutoire dès sa signature.

A SAINT AUBIN SUR SCIE,
le

SAINT AUBIN SUR SCIE,
le 13 mars 2020

Pour SODINEUF HABITAT NORMAND

Pour la Commune

P/le Directeur Général empêché,
la Directrice des Ressources Humaines
et de la Communication

Le Maire

Fabienne THOREL

Bernard BAZILLE

Communication du Maire :

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux car il s'agit du dernier conseil municipal de cette dernière mandature où il aura présidé 250 réunions de conseil municipal lors de ces 25 années de Maire dans cette commune !

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'achat de terrain de M et Mme Buré sera acté ce vendredi 13 mars 2020 chez Maître Vannier à Ouville la Rivière.

Tour de table :

Mme Bachelet : Le Conseil d'école a eu lieu le 3 mars dernier, les effectifs sont les suivants :

2019-2020 : 95 élèves

2020-2021 : 102 élèves prévus,

Piscine : les enseignants remercient le sivos pour la participation aux transports des élèves à la piscine.

En CM1/CM2 : 19 élèves / 16 niveau « savoir nager »

En CE2 : 26 élèves /10 pallier 2 (25 mètres) et 7 en 15 mètres
En maternelle : 17 maternelles et 15 CP (3 en pallier 2).

Les enseignants et les élèves sont contents pour l'escrime, il y aura un tournoi en dernière séance.

Le 6 avril 2020 aura lieu une rencontre « chantante » avec la chorale.

Le 25 juin 2020 se sera la sortie scolaire des maternelles à Anfreville les champs à la ferme pédagogique.

L'évaluation des CP est correcte sans surprise.

Les enseignantes de maternelle remercient le sivos pour l'acquisition et l'installation de deux ordinateurs portables et deux vidéoprojecteurs dans chaque classe.

Concernant les travaux, il y aurait la marelle à repeindre.

Les enseignants aimeraient que le matériel/tracteurs/vélos/remorques soient renouvelés.

Pour les CM il est demandé une armoire à clapets (UGAP à 357.00€).

M. Parraud demande si la rivière met beaucoup de temps à descendre ? Il explique qu'il a mis un repère et la rivière n'a pas descendu en six jours !

Mme Marchand lui répond que c'est normal, les nappes superficielles sont pleines il a plu tous les jours !

Mme Benoist explique que la rue du Hamelet s'abîme. M. Bazille précise qu'il faudra voir avec les services de la DIR pour réparer les différents trous.

Mme Marchand : il y a un tagueur qui s'amuse à tout peindre autour du chemin de fer en allant vers Dieppe, il faudrait peut-être prévenir la police !

M. Capron : Suite aux travaux Rue de l'Etoile, un talus est en train de s'effondrer. M. Bazille lui précise que cela a été vu avec la société V3D et Eurovia, des rondins vont être installés.

Mme Abraham-Marchand : une réunion « AQUIND » a eu lieu le six mars dernier, ces réunions vont reprendre, le projet n'est pas terminé !

M. Bazille dit qu'il faudra suivre de près ce dossier en effet !

M. Canto précise que les parents qui vont être mobilisés pour travailler vont avoir des problèmes de garde d'enfants, il faudra voir la solidarité familiale, à suivre...

M. Lefebvre explique qu'il a commandé deux défibrillateurs pour la commune ainsi que les décorations lumineuses pour Noël.

Le SDE doit terminer l'installation des éclairages « Leds » sur la commune comme prévu.

M. BAZILLE indique qu'il y a un trou Rue du Bel Air depuis hier soir, que la société Alise va venir l'expertiser.

Rappelle des procédures pour les élections municipales de ce dimanche, bien respecter les consignes !

Monsieur le Maire remercie encore ses collègues pour cette fin de mandat, 25 ans !!!!

La séance est levée à 22h30